

## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 5 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 5 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

#### Etaient présents :

Mmes, Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Sylvie MAY, Virginie RENARD, Angélique SINEAU,

MM: Thomas BROUARD, Gilles LORPIN, Didier GRASTEAU, Jean-Marc HAMON, Alain SABRAS, Ludovic VALLÉE

Étaient absents et excusés : Mme Christine CARTIER  
M Jean-Noël DAGUY

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la séance du 04 juillet 2024,
2. Convention de maîtrise d'œuvre – études préalable pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels
3. Convention de maîtrise d'œuvre – études préalable pour l'aménagement d'une habitation en logement et studios
4. Renouvellement du contrat de service d'assistance technique pour le radar pédagogique situé route du Theil
5. Bail logement n°2 : 22 route de Bellême
6. Questions diverses

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2024.

Le compte-rendu n'apporte aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2/ CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE – ETUDES PREALABLE POUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au cabinet ARCHI-TRIAD une étude de faisabilité pour la création d'une maison d'assistantes maternelles pour une capacité d'accueil de 12 enfants.

La proposition de la convention comprend :

- Rencontre avec le Maître d'ouvrage, point sur le programme et liste des interlocuteurs
- Etablissement d'une esquisse (1ou2 hypothèses)
- Rencontre avec le Maître d'ouvrage et les futurs usagers
- Remaniement de l'esquisse d'aménagement
- Estimatif suivant le scénario retenu
- Fourniture d'un dossier de plans et estimation pour demandes de subvention.

Le montant des honoraires s'élève à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la l'offre du Cabinet ARCHI-TRIAD qui s'élève à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de Maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

<b>3/ CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE – ETUDES PREALABLE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE HABITATION EN LOGEMENT ET STUDIOS</b>
--

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au cabinet ARCHI-TRIAD une étude de faisabilité pour aménager la maison Bigeault en logements.

La proposition de la convention comprend :

- Rencontre avec le Maître d'ouvrage, point sur le programme et liste des interlocuteurs
- Relevé des existants et dessin informatique
- Etablissement d'une esquisse
- Rencontre avec le Maître d'ouvrage
- Remaniement de l'esquisse d'aménagement
- Estimatif suivant le scénario retenu
- Fourniture d'un dossier de plans et estimation pour demandes de subvention.

Le montant des honoraires s'élève à 2 200 € HT soit 2 640 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la l'offre du Cabinet ARCHI-TRIAD qui s'élève à 2 200 € HT soit 2 640 € TTC.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de Maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

<b>4/ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE RADAR PEDAGOGIQUE SITUE ROUTE DU THEIL</b>
--

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement de l'entreprise Elan Cité concernant un contrat d'assistance technique pour le radar pédagogique situé route du Theil.

Ce contrat comprend :

- La réparation pièce et main-d'œuvre retour usine
- Mise à jour des logiciels d'exploitation
- Assistance et installation du logiciel
- Traitement prioritaire des réparations.

Cette prestation s'élève à 199 € HT par an. La durée est de 36 mois (du 16/12/2024 au 15/12/2027).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de renouvellement de l'entreprise Elan Cité aux conditions proposées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat entre la Commune de Berd'huis et l'entreprise Elan Cité.

## 5/ BAIL LOGEMENT N°2 : 22 ROUTE DE BELLEME

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Damien MONGUILLON est parti du logement n°2 le 15 juillet 2024 pour le logement n°1.

Elle indique que Monsieur Jérôme BOUVIER est arrivé dans le logement n°2 le 1<sup>er</sup> août 2024.

Elle informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer le logement n°2 situé 22 Route de Bellême à Monsieur BOUVIER Jérôme à compter du 1 août 2024 au prix de 327.19 € par mois.
- donne tous pouvoirs à Madame le maire pour signer le contrat de location et toutes les pièces s'y rapportant.

## 6/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Didier GRASTEAU indique au Conseil Municipal que la maison qui a explosé le 10 février 2024 devrait être démontée à partir du 15 septembre et qu'il est prévu de la remonter en parpaings et la toiture en ardoise.

Madame Angélique SINEAU fait part qu'il y a des plaintes concernant l'entretien du cimetière. Didier GRASTEAU lui répond que les agents y sont allés aujourd'hui.

Madame Le Maire estime que le cimetière de notre commune est régulièrement entretenu.

Monsieur Alain SABRAS explique qu'un rendez-vous a été pris le mercredi 11 septembre pour établir un devis pour des panneaux acoustiques (voir aussi pour des dalles suspendues) afin de régler le problème sonore dans la salle de restaurant de l'Hôtel du Croissant.

Monsieur Alain SABRAS fait le point sur la rentrée scolaire :

- 139 élèves ont fait leur rentrée (145 élèves l'année dernière).  
20 en TPS / MS et 19 MS/GS  
3 TPS rentreront en janvier
- Le personnel a été renforcé pour l'encadrement
- L'organisation du restaurant scolaire a changé, le 1<sup>er</sup> service est dédié aux élèves de maternelle.

Il fait le point également sur l'incendie qui a eu lieu au 33 rue du Verger :

- Le feu a pris vers 20h30 le 14 août.
- 6 personnes sont parties aux urgences et 37 riverains ont été accueillis à la salle des fêtes.
- La famille a tout perdu et il y a eu une importante mobilisation avec beaucoup de dons (meubles, vêtements, jouets...)

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h30